



Réponses du NPA et de son candidat Philippe Poutou

1. La question des mines

Si aujourd'hui la totalité de l'uranium utilisé dans nos centrales provient de l'étranger, de 1946 à 2001 plus de 240 mines d'uranium ont été exploitées sur 27 départements du territoire français. Elles ont généré environ 200 millions de tonnes de stériles miniers radioactifs et 50 millions de tonnes de résidus d'extraction, également radioactifs. Ces activités passées causent encore aujourd'hui d'innombrables problèmes : défaillance des systèmes de traitement des eaux, persistance et banalisation de pollutions connues depuis des décennies, absence d'information des riverains, atteintes à la santé... Et le pire est à venir puisque la durée de vie de ces déchets radioactifs se chiffre en centaines de milliers et milliards d'années¹. Les dégâts sont désormais générés à l'étranger. Au Niger, la CRIIRAD a pu constater les nombreux impacts de l'activité minière des filiales d'Orano, l'exposition chronique des populations aux radiations et quelques 50 Mt de résidus radioactifs accumulés en énormes versées exposées à tous les vents

Les dénommés résidus et « stériles » miniers de ces 240 mines d'uranium exploitées depuis 75 ans, s'ils sont effectivement stériles pour une quelconque utilisation dans l'industrie nucléaire, restent malheureusement radioactifs donc nocifs pendant des centaines de milliers d'années. Stockés en plein air et au contact direct avec l'environnement (à l'air libre et au contact des eaux souterraines) depuis leur extraction, ils sont, depuis des décennies, sans surveillance particulière (dans le cas des stériles) ou beaucoup trop légère (dans le cas des résidus). Répartis sur une bonne partie du territoire ils constituent un danger pour les cultures, la pêche, les animaux et les êtres humains (par ingestion, inhalation et exposition). Considérés récemment à risques dans le PNGMDR élaboré sans véritable débat démocratique et en instrumentalisant les associations « parties prenantes », la surveillance comme les conditions de stockage de ces déchets laissent à désirer (stabilité et étanchéité des digues de rétention mal maîtrisées, entre autres sous l'action des événements climatiques, sismiques ou des animaux fouisseurs ...). Cette dette écologique léguée à l'humanité sur des milliers d'années dépasse bien évidemment la durée d'un mandat présidentiel. Et malheureusement elle ne peut pas être effacée d'un coup de baguette magique. Mais elle nécessite d'ores et déjà des mesures urgentes et fortes :

- Arrêt immédiat du nucléaire militaire (démantèlement unilatéral des armes atomiques et de la propulsion navale), arrêt sous 10 ans de l'électricité d'origine nucléaire : c'est un préalable pour stopper la prolifération des stériles et résidus radioactifs miniers
- Arrêt immédiat de l'importation d'uranium : ceci va de pair avec le retrait immédiat des troupes françaises du Sahel
- Dépollution des sites selon le principe pollueur-payeur, mise en place d'une véritable information et d'un suivi sanitaire des riverains exposés, doublés d'une surveillance géotechnique et radiologique sous le contrôle de la population : les laboratoires indépendants tels la CRIIRAD y auront plus que jamais un rôle fondamental à jouer.

Un tel processus est incompatible avec les intérêts particuliers du conglomérat militaro-industriel de la filière nucléaire. Il implique en effet de rompre avec la loi du profit et la loi du silence pour engager une révolution écosocialiste. La planification démocratique des besoins collectifs de la société doit se substituer à la recherche du profit « quoi qu'il en coûte » d'une minorité de capitalistes.

2. La question des rejets radioactifs (mais aussi chimiques et thermiques)

A tous les stades de la filière nucléaire, des rejets gazeux et liquides radioactifs sont effectués. Quoique généralement conformes aux trop laxistes réglementations, ce sont des déchets non gérés, que l'on décide de diluer dans l'environnement. C'est, entre autres, le cas du tritium radioactif, rejeté par toutes les centrales nucléaires, dont nous dénonçons la présence dans l'eau potable de très nombreuses collectivités. Des pollutions accidentelles, ou systématiques, sont fréquemment constatées : par ex. 28 000 Bq de tritium/litre d'eau dans la nappe phréatique sous la centrale de Tricastin. Quant au site de La Hague, il rejette à lui seul et en toute légalité, plus de tritium que la totalité des réacteurs électronucléaires de la planète. L'usine de retraitement est incapable de se conformer aux obligations de réductions des rejets radioactifs définies en 1998 dans le cadre de la Convention pour la protection de l'Atlantique du Nord-Est et continue de polluer jusqu'en mer du Nord

Du minerai d'uranium au combustible usé, toutes les étapes de l'industrie nucléaire polluent. Il est nécessaire de mettre au plus tôt un terme à cette industrie pour limiter cette pollution autant que faire se peut.

Mais dès à présent, les mesures suivantes peuvent être prises :

- réduction drastique des autorisations de rejet,
- mise en place d'une surveillance indépendante du respect de ces normes, sous contrôle de la population, ce qui implique notamment une refonte profonde des Commissions Locales d'Information actuellement sous la coupe de l'Etat et des exploitants,
- sanction systématique de l'exploitant en cas de non-respect de la réglementation en matière de rejets.

3. La question des déchets radioactifs

Des mines jusqu'au retraitement, sont produits des déchets radioactifs souvent à très longue durée de vie. Les quantités produites depuis le début du développement de cette industrie sont aujourd'hui considérables et en constante augmentation. Des problèmes sérieux de stockage ou d'entreposage se posent et aucune solution satisfaisante pour les éliminer complètement n'a été trouvée. Ainsi, le territoire français doit se vouer, un peu partout, au stockage des déchets radioactifs (Manche, Aube, Aude,...).

Les quantités d'uranium appauvri (sous-produit de l'enrichissement, très radiotoxique, plusieurs dizaines de millions de becquerels/kg), en attente d'une improbable utilisation, s'élèvent à 324 000 tML (tonnes Métal Lourd) à fin 2020 et augmentent de l'ordre de 7000 tML/an. Elles sont entreposées en grande partie à Bessines (Haute-Vienne) et à Tricastin (Drôme) où 30 000 t d'uranium de retraitement sont également entreposées.

Pour les déchets les plus dangereux, de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL), qui constituent le legs de nos générations aux dizaines de milliers de générations futures et à la planète, CIGEO prépare à Bure (Meuse), malgré l'opposition de nombreux citoyens et experts indépendants, le projet de leur enfouissement : 270 ha d'installations de surface et 300 km de galeries à 500 m de profondeur pour, officiellement, 30 000 m³ de déchets HA et 400 000 m³ de déchets MA-VL 3.

Pour ce qui concerne les énormes quantités de déchets issus du démantèlement des installations nucléaires, la CRIIRAD s'oppose au recyclage dans le domaine public (qui vient d'être autorisé en France) des déchets métalliques contaminés provenant du démantèlement des installations nucléaires) et donc à l'établissement de « seuils de libération » autorisant à terme la présence de radioactivité dans les produits de consommation courante (ex. voitures, poussettes, ustensiles de cuisine, ...)

Les produits radioactifs issus du processus d'enrichissement, de la fabrication des combustibles neufs ou des opérations de retraitement doivent être considérés comme des déchets. La prétendue valorisation sous forme d'URE, URT ou Mox n'est en rien un « recyclage » vertueux. Celui-ci se traduit dans les faits par une prolifération et une dissémination de la radioactivité dans des unités d'entreposage et de stockage. Il convient de mettre fin au plus tôt à ce prétendu « cycle du combustible », qui a pour objectif principal de perpétuer la filière nucléaire.

Concernant le projet Cigéo (enfouissement des déchets HA et MA-VL dans des galeries scellées par des bouchons « étanches »), l'Andra et les pouvoirs publics veulent faire croire que la barrière géologique (argilite) assurera le confinement des déchets pendant 100 000 ans. Mais on attend toujours les résultats des essais démontrant l'efficacité de ces bouchons. L'Etat a militarisé la zone et, avec la « cellule Bure » a dépensé un million d'euros en 16 ans pour réprimer et surveiller les opposants traités comme des terroristes criminels (enquête Médiapart-Reporterre). Face aux incertitudes techniques, il ment aussi sur la prétendue « récupérabilité » des déchets pendant 300 ans. Sur 120 ans, il y a eu deux guerres mondiales ; il y a 8 000 ans les volcans d'Auvergne étaient encore actifs... Sur 100 000 ans, rien n'est garanti, surtout pas la durabilité des matériaux (acier, béton ...). Et d'autres risques sont avérés : instabilité (un effondrement a fait un mort en 2016), inondation (mine de Asse en 1972), incendie (Mt Blanc, Manche, Stocamine, WIPP), explosion d'hydrogène (5000 m³/an = 10 tonnes de TNT)... . Des intercalaires interposés entre les fûts des déchets HA occupent les 2/3 du stockage. La co-activité travaux-exploitation oblige à créer en permanence des compartiments étanches (zones chantier/nucléaire) pour l'incendie, la ventilation, les radiations ... Les coûts s'envolent : 16,5 milliards € (2005), 25 milliards (2011), 43,6 milliards (2017) ; une estimation plus réaliste dépasserait largement les 100 milliards, ce dont se réjouissent les grands groupes du BTP.

La mobilisation pour stopper cette folie est la seule voie responsable. Pour préserver l'avenir en attendant de solutions fiables et d'avancées scientifiques (transmutation ...), il ne faut pas enfouir ces déchets et privilégier un entreposage de longue durée en subsurface en s'appuyant sur les compétences des salariéEs du nucléaire. Une mesure évidente s'impose pour stopper la prolifération des déchets : l'arrêt du nucléaire.

S'agissant des déchets issus du démantèlement, le NPA est opposé à tout recyclage dans le domaine public et à la mise en place de seuils de libération. Ces principes devraient être inscrits dans la réglementation nationale et défendus dans les instances internationales.

4. Les problèmes techniques

Concernant la résistance des installations nucléaires aux séismes, se pose à la fois la question de la sous-évaluation de leur intensité et celle du respect effectif des prescriptions – nombre d'équipements censés résister étant en réalité défaillants⁵. Si le vieillissement des centrales nucléaires soulève le problème évident de la dégradation des matériaux, notamment de la cuve qui ne peut pas être remplacée, de plus en plus de problèmes techniques génériques affectent les centrales françaises et posent la question de la sûreté nucléaire.

Malgré les alertes des salariés du nucléaire, tel ce cadre qui a dénoncé la dissimulation d'incidents à la centrale EDF du Tricastin, Macron est aveuglé par un nucléaire prétendument « sûr ». Les négationnistes nient deux risques majeurs : le vieillissement des installations (phénomène inéluctable) et les « facteurs humains » (80% des incidents), qui ont joué un rôle prépondérant dans les accidents de Tchernobyl et Fukushima.

Un tiers du parc EDF est actuellement à l'arrêt, dont les 5 réacteurs les plus récents, les tuyauteries du circuit d'injection de sécurité étant corrodées et fissurées (centrales de Civaux, Chooz et Penly). De plus, le béton des enceintes (non réparables et non remplaçables) de ces réacteurs se dégrade dans le temps, ce qui peut avoir des conséquences catastrophiques en cas d'accident majeur. Mais Macron a annoncé vouloir prolonger tous les réacteurs jusqu'à 60 ans. Les problèmes de sûreté nucléaire sur le parc actuel tout comme la guerre en Ukraine, où 15 réacteurs se trouvent au beau milieu d'un terrain d'opérations militaires, démontrent qu'un accident majeur ne peut pas être exclu.

Concernant les nouveaux réacteurs, la cuve de l'EPR (non remplaçable, comme l'enceinte), bien que non conforme aux normes, a été validée par l'ASN, reniant ainsi les règles qu'elle a elle-même édictées. En raison des ruptures de gaines de combustibles détectées sur l'EPR chinois, problème non résolu à ce jour, EDF a dû repousser de 6 mois supplémentaires la mise en service de l'EPR de Flamanville, déjà retardée pour non-conformité de soudures. En dépit de ces défauts, l'ASN avait autorisé avant l'heure l'entreposage des combustibles neufs dans la piscine de l'EPR. Malgré tous ces problèmes mettant en cause la sûreté, Macron veut construire 6 autres EPR. Sans tenir compte que 3 des 4 sites pressentis (Bugey, Tricastin, Gravelines) sont très vulnérables aux risques naturels (séisme, inondation ...) et/ou industriels (ICPE voisines ...). En Jupitérien irresponsable, Macron devient le principal facteur de risque nucléaire en France et dans le monde. Face à ce danger grave et imminent, le NPA oppose la seule politique énergétique responsable : **une société décarbonée et dénucléarisée.**

Pour y parvenir, nous suivons une logique reposant sur deux principes :

- l'énergie la moins dangereuse, la moins carbonée et la moins chère est celle qu'on ne consomme pas : la sobriété est le principal gisement de ressources énergétiques, qui reste à exploiter (arrêt des gabegies, du tout-auto, des gadgets inutiles, de l'obsolescence programmée ... au profit d'appareils sobres en énergie, durables et réparables, de l'isolation thermique, de la maîtrise de l'éclairage public, d'une politique de transports cohérente et efficace)
- l'énergie socialement nécessaire peut et doit être couverte en quasi-totalité par des énergies renouvelables (EnR), en préservant les ressources naturelles et la biodiversité : passer d'une **énergie de stock** (nucléaire, fossiles) à une **énergie de flux** (EnR).

5. *L'accident nucléaire majeur*

Sur la base de problèmes techniques, de phénomènes naturels non contrôlés ou d'agressions humaines, l'accident majeur (niveau 7 sur l'échelle INES) est prévu et envisagé par les autorités (ASN, IRSN,...). Ses conséquences humaines, environnementales et économiques seraient considérables. Les catastrophes de Tchernobyl et Fukushima en sont un avertissement. La CRIIRAD dénonce le choix qu'a fait la France d'autoriser l'exposition de la population à des risques sanitaires (cancers, maladies génétiques et autres pathologies) très supérieurs au niveau maximum toléré en fonctionnement normal : des risques 100 fois plus élevés pendant l'accident. 20 fois plus après. Et ces valeurs ne sont plus des limites mais de simples références que l'on peut dépasser (et pendant des durées non définies !).

La CRIIRAD dénonce également l'adoption de limites de contamination bien trop élevées dans les aliments : les concentrations d'iode radioactif autorisées dans l'alimentation des enfants sont proprement scandaleuses, sans parler du plutonium dans les petits pots pour bébé ! C'est ainsi que le coût sanitaire d'un accident sera transféré en grande partie sur les victimes, obligées de consommer des aliments contaminés, de vivre en zone contaminée ... S'ajoute à cela la décision de limiter à 1,5 milliard d'€ (dont seulement 700 millions à la charge de l'exploitant) le total des indemnisations. Le coût d'un accident nucléaire majeur s'élevant typiquement à des centaines, et plus probablement à des milliers de milliards d'€, il est clair que la population ne paiera pas seulement le prix sanitaire mais également le prix économique.

Pendant des décennies, l'industrie nucléaire et les autorités (Etats, organismes internationaux) qui la défendaient ont fait croire à la population qu'un accident nucléaire était impossible.

Suite à la catastrophe de Tchernobyl, le respect des normes de radioprotection applicables hors situation accidentelle s'est avéré impossible, sous peine de bloquer le commerce international des denrées alimentaires. Il a donc été décidé en catastrophe de fixer des limites plus laxistes pour la période de crise, mais également pendant la phase post-accidentelle pouvant perdurer pendant plusieurs générations. Après Fukushima, il a été décidé aussi de pérenniser ce système à l'avance, en fixant des normes de radioprotection moins contraignantes, tant en terme d'exposition du public que de contamination des denrées alimentaires, à mettre en œuvre lors du prochain accident.

Le NPA n'accepte pas ce système de protection à géométrie variable : il n'existe aucune raison autre qu'économique pour dégrader la protection des populations en cas d'accident nucléaire.

Partant de là, les principes suivants doivent être mis en œuvre :

- fixation de normes de radioprotection valables dans toute situation et les plus protectrices possibles ;
- mise à jour de ces normes sans délai (et non au bout parfois de plusieurs décennies comme c'est parfois le cas) en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques qui aboutissent généralement à une réévaluation à la hausse du risque ;
- absence de plafond dans le montant des indemnisations des dommages liées à une catastrophe nucléaire ;
- afin d'éviter la catastrophe, arrêt immédiat du nucléaire militaire et sous 10 ans du nucléaire civil.